

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 23 AVRIL 2024 (19 : 30)

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Règlement général de Police - Adoption d'un nouveau règlement général de Police à la suite de la fusion des zones de police Binche-Anderlues et Lermes

Le Conseil communal est invité à abroger le règlement général de police du 16 décembre 2014 et à adopter le nouveau règlement général de police à la suite de la création de la nouvelle zone de police Binche-Anderlues-Lermes.

FINANCES

2. Comptes communaux 2023 - Art. L1122-23 du CDLD - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2023 aux montants ci-après :

- Service ordinaire:
 - Résultat budgétaire exercice propre : + 4.559.154,93€
 - Résultat budgétaire global : + 6.758.295,20€
- Service extraordinaire: Résultat budgétaire global : + 220.351,36 €

3. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2023 en date du 31 décembre 2023. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 9.934.009,46 €.

BUDGET VILLE

4. Approbation de la dotation à la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes - Exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes pour l'exercice 2024, à savoir un montant de 4.579.703,64€ ;
- transmettre la présente au Conseil de Police et à la Directrice financière.

TUTELLE C.P.A.S.

5. Tutelle du CPAS - Finances - Comptes budgétaires de l'exercice 2023 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes annuels de l'exercice 2023 du CPAS.

6. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel d'activités - Année 2023 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Commission locale pour l'énergie, concernant l'année 2023.

JURIDIQUE

7. Fête de la musique - Convention de partenariat - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche, l'ASBL Amis de Binche Culture et l'ASBL USAB, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique qui aura lieu les 21 et 22 juin 2024, dans le parc Derbaix.

SUBSIDES

8. Subsidés 2024 - Sociétés carnavalesques - Demande d'agrément les "Paysans de Péronnes"

Le Conseil communal est invité à se prononcer quant à la demande d'agrément pour l'année 2024 de la société carnavalesque "Les Paysans de Péronnes".

REGIE FONCIERE

9. Régie foncière - Arrêt de la comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2023

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) pour l'exercice 2023 de la Régie foncière aux montants suivants:

- En recettes, à la somme de : 862.584,07 €;
- En dépenses, à la somme de : 647.606,56 €;
- Soit un résultat budgétaire positif de 214.977,51 €.

Le bilan, compte de résultats et annexe, au résultat positif de : 112.964,06 €.

10. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 4^{ème} trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 4^{ème} trimestre 2023, en date du 31 décembre 2023. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 214.977,76 €.

11. Immeuble sis rue de Bienne 55 à 7133 Buvrines - Echange entre les parcelles cadastrées C 39/2H P0000 et C sans numéro - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'acte d'échange entre :

- le lot 1 qui est cadastré au nom de la Ville de Charleroi et issu de l'ancienne assiette SNCB. Ce lot est à usage de parking;
et
- le lot 2 qui est non cadastré au nom de la Ville de Binche et issu de l'ancienne assiette SNCB. Ce lot est à usage de cour.

12. Construction d'un ensemble immobilier sis rue des Boulevards à Binche - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente des parcelles cadastrées section A ns° 243/03A et 232H ainsi que la bande de terrain reprise dans le domaine public représentée en zone X6 sur le plan.

13. Placement d'une cabine électrique d'ORES sur un coin de la place de Bray - Approbation du bail emphytéotique

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord préalable sur la désaffectation d'une parcelle de terrain à prendre dans une parcelle du domaine public sis Place de Bray, dénommée Lot 1 pour une contenance de 20 m², identifiant parcellaire réservé : section B n° 726A P0000;
- approuver le bail emphytéotique relatif au placement d'une cabine électrique sur cette partie de parcelle.

AFFAIRES ECONOMIQUES

14. Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe IV, dans le cadre de la mise en activité d'une agence de paris, située Place de Leval 24 à Leval-Trahegnies.

15. Agence de développement de Centre-Ville - Demande d'agrément pour la période 2025/2030 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la demande d'agrément de la Ville de Binche auprès du SPW pour la mise en place d'une agence de développement de Centre-Ville conformément au dispositif du décret relatif à l'agrément et au financement des agences de développement de Centre-Ville du 15 juin 2023, à valider son plan stratégique et son budget prévisionnel 2025.

INTERCOMMUNALES

16. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024 de l'intercommunale IMIO à savoir:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
6. Désignation d'un administrateur représentant les communes.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

17. Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2024", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 3298 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2024". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 72.829,82 € hors TVA ou 77.199,61 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/723-60 (n° de projet 20240009).

18. Réfection de l'aqueduc - Rue du Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Réfection de l'aqueduc rue du Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3302 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de l'aqueduc rue du Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 79.848,56 € hors TVA ou 96.616,76 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20240055).

19. Réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3305 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 104.424,45 € hors TVA ou 126.353,58 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20240056).

20. Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1992 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue Mahy Faux 110 à 7133 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 1.652.096,46 € hors TVA ou 1.999.036,72 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Construction de vestiaires, estimé à 532.888,91 € hors TVA ou 644.795,58 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Terrain synthétique, estimé à 1.119.207,55 € hors TVA ou 1.354.241,14 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer la dépense de construction des vestiaires avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 764/722-54 (n° de projet 20212005) ;
- financer la dépense du terrain synthétique avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 764/721-60 (n° de projet 20230024).

21. Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes Charbonnages - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes Charbonnages », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;

- approuver le cahier des charges N° 3317 et le montant estimé du marché “ Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes Charbonnages ”, établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.714,50 € hors TVA ou 50.474,55 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 878/721-54 (n° de projet 20240054).

22. Accord-cadre de travaux pour le remplacement de chaudières - 2024/2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux pour le remplacement de chaudières - 2024-2026 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3323 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de travaux pour le remplacement de chaudières - 2024-2026”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 120.000,00 € hors TVA ou 136.200,00 €, TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/724-60 (n° de projet 20240028).

23. Travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville et de son beffroi - Fourniture et pose d'un système de protection contre les pigeons - Approbation des conditions et du mode de passation - Prise d'acte - Décision

Dans le cadre du marché « Travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville et de son beffroi - Fourniture et pose d'un système de protection contre les pigeons », le Conseil communal est invité à :

- prendre acte de la décision du Collège communal du 8 avril 2024 en vertu de l'article L1222-3 ;
- prendre acte du cahier des charges réf. 3318 et du montant estimé du marché ayant pour objet “Travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville et de son beffroi - Fourniture et pose d'un système de protection contre les pigeons”, établis par l'auteur de projet, SPRL MOULIN & ASSOCIES, Rue des Forgerons n° 95 à 6001 MARCINELLE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 40.126,00 € hors TVA ou 48.552,46 €, 21% TVA comprise;
- prendre acte du choix la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer la dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 104/724-60 (n° de projet 20190155).

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

24. Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché “Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction”, le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier des charges réf. 3198 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 99.173,55 € hors TVA ou 120.000,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/733-60 (n° de projet 20240032).

25. Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction de la restauration des espaces intérieurs de l'Hôtel de Ville de Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction de la restauration des espaces intérieurs de l'Hôtel de Ville de Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier des charges réf. 3320 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Accord-cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction de la restauration des espaces intérieurs de l'Hôtel de Ville de Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 9.917,37 € hors TVA ou 12.000,02 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/733-60 (n° de projet 20240033).

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

26. Relighting du terrain de football Stade Aimé Vachaudez - Rue du Coeur Dolent à Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Relighting du terrain de football Stade Aimé Vachaudez - Rue du Coeur Dolent à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 3300 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Relighting du terrain de football Stade Aimé Vachaudez - Rue du Coeur Dolent à Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 149.300,00 € hors TVA ou 180.653,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 764/723-54 (n° de projet 20240044).

27. Accord-cadre de fourniture, d'installation et de programmation d'un wifi pour les écoles communales - 2024/2025 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de fourniture, d'installation et de programmation d'un wifi pour les écoles communales - 2024/2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 3299 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de fourniture, d'installation et de programmation d'un wifi pour les écoles communales - 2024/2025". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 721/742-53 (n° de projet 20240042).

28. Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des

Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 3306 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/743-98 (n° de projet 20240034).

MARCHES PUBLICS DIVERS

29. Second avenant à la convention Plan Piscines/2018/PPI.004 relatif à l'octroi d'un complément de crédit CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) conclu dans le cadre du financement alternatif « Plan Piscines » QS2 - Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche - Décision

Dans le cadre du « second avenant à la convention Plan Piscines/2018/PPI.004 relatif à l'octroi d'un complément de crédit CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) conclu dans le cadre du financement alternatif « Plan Piscines » QS2 – Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche», le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention relative à la majoration de crédit de 1.135.047,68 € (dont 567.523,84 € de la part subsidiée et 567.523,84 € de crédit à taux 0) octroyé au pouvoir organisateur AC Binche, d'un montant de 35.513,06 € (dont 17.756,53 € de part subsidiée et 17.756,53 € de crédit à taux 0) dans le cadre de l'exécution, mise à charge, de l'investissement « Rénovation de la piscine communale de Binche – PLAN PISCINES/2018/PPI.004 » ;
- mandater le Directeur général et l'Échevin délégué de la Ville de Binche pour signer ladite convention.

FABRIQUES D'EGLISE

30. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 14 février 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :

- Recettes : 93.566,67 € ;
- Dépenses : 75.634,04 € ;
- Excédent : 17.932,63 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 42.520,52 €, montant approuvé à la modification budgétaire de l'exercice 2023.

31. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte 2023 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 17 mars 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :

- Recettes : 80.482,57 € ;
- Dépenses : 68.340,82 € ;
- Excédent : 12.141,75 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 25.965,95 € et le subside

extraordinaire versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 40.000,00 €, montants approuvés à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023.

32. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 18 mars 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, comme suit :

- Recettes : 32.804,84 € ;
- Dépenses : 32.804,84 € ;
- Excédent : 2.093,03 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 31.447,93 €, montant approuvé lors de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023.

33. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2024 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 16 mars 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 76.887,75 € ;
- Dépenses : 76.887,75 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 augmente de 2.170,00 € et s'élève à 40.103,95 €.

URBANISME

34. Urbanisme 6693/439 - Résultats de l'enquête publique et avis sur la création de voiries dans le cadre d'un permis d'urbanisation visant la création d'un quartier résidentiel sur des terrains situés à la rue Verte à Leval - Avis

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique;
- émettre un avis sur la création de nouvelles voiries dans le cadre de la demande de permis d'Urbanisation CODT concernant la création d'un quartier résidentiel, sur des terrains situés à la rue Verte à Leval-Trahegnies. Une enquête publique a été réalisée du 19/01/2024 au 19/02/2024 et a donné lieu à 14 réclamations et une pétition contre le projet avec 81 signatures.

35. Permis d'urbanisme d'impact limité - 2023/1773/IL - Résultats de l'enquête publique et avis sur la régularisation de la modification d'une voirie - Avis

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique;
- émettre un avis sur la régularisation de la modification de la voirie sur bien sis Rue des Ateliers à 7134 Leval et faisant partie du domaine public.

PERSONNEL

36. Personnel administratif - Chef de bureau spécifique Niveau A - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par recrutement & promotion - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Chef de bureau spécifique Niveau A vacant au cadre et à lancer un appel aux candidats par recrutement et promotion, selon les modalités de l'appel restreint.

37. Subvention Région wallonne - Maintien de deux agents constatateurs communaux à temps plein - Décision 2024

Le Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement a élaboré une nouvelle procédure d'octroi et de liquidation des subventions visant à soutenir l'engagement ou le maintien de l'engagement d'agents constatateurs en matière environnementale [Subvention visée aux articles D.151 et R.107 du livre 1er du Code de l'environnement tel qu'en vigueur à partir du 1er juillet 2022].

Afin d'obtenir la subvention précitée, le Conseil communal est invité à décider du maintien en fonction de deux agents constatateurs à temps plein durant l'année 2024.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

38. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Vague 4 - Présentation et validation du plan de pilotage de l'école Binche 7 en vue de la présentation au DCO avant validation par celui-ci

Le Conseil communal est invité à marquer son accord à propos du plan de pilotage de l'école fondamentale Binche 7, en vue de la présentation au délégué au contrat d'objectifs avant la validation de celui-ci.

39. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation de l'enseignement maternel au 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du collège communal du 8 janvier 2024 point 16, par laquelle il décide de prendre acte de la nouvelle répartition des emplois dans l'enseignement maternel au 1^{er} octobre 2023, suite au nouveau comptage des emplois.

40. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de psychomotricité au 28 août 2023 et au 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 05 février 2024, point n°18, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de psychomotricité dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 28 août 2023 et au 1^{er} octobre 2023.

41. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours d'éducation physique à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 05 février 2024, point n°19, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 28 août 2023.

42. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de morale au 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°14, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de morale au 1^{er} octobre 2023.

43. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion catholique à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°15, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de religion catholique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2023.

44. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion orthodoxe à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°19,

par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de religion orthodoxe dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2023.

45. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion islamique à partir du 1er octobre 2023 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 29 janvier 2024, point n°16, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de religion islamique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2023.

46. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion protestante à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°20, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de religion protestante dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2023.

47. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Création d'un demi-emploi le 20 novembre 2023 à l'implantation de la rue de la Pépinière à Binche (Binche 3) - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 janvier 2024, point n°4, par laquelle il prend acte de la création d'un demi-emploi le 20 novembre 2023 à l'école Binche 3, implantation de la rue de la Pépinière, soit une augmentation de 3 à 3,5 emplois.

48. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Création d'un demi-emploi le 22 janvier 2024 à l'implantation de la rue des Ecoles à Buvrinnes (Binche 4) - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 23 février 2024, point n°17, par laquelle il prend acte de la création d'un demi-emploi le 22/1/2024 à l'école Binche 4, implantation de la rue des écoles à Buvrinnes, soit une augmentation de 5 à 5,5 emplois.

49. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Capital-périodes dans l'enseignement primaire du 28 août 2023 au 30 septembre 2023 - Direction - Instituteurs(trices) primaires - Accompagnement personnalisé - Délégué-référent pour personnels débutants - Fla/primos - Encadrement différencié - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 mars 2024, point n°44, par laquelle il prend connaissance du nouveau capital-périodes dans l'enseignement primaire du 28 août 2023 au 30 septembre 2023.

50. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Capital-périodes dans l'enseignement primaire du 01 octobre 2023 au 05 juillet 2024 - Directions - Instituteurs(trices) primaires - Accompagnement personnalisé - Délégué-référent pour personnels débutants - Fla/primos - Encadrement différencié - Périodes octroyées pour augmentation de population scolaire de 10 % - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mars 2024, point n°20, par laquelle il prend connaissance du nouveau capital-périodes dans l'enseignement primaire du 01 octobre 2023 au 05 juillet 2024 et à le soumettre à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

51. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023 -

Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 25 septembre 2023, point n°8, par laquelle il décide de se prononcer sur l'organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2023.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

52. Enseignement artistique à horaire réduit - Conservatoire Marcel Quinet - Activité au sein des écoles - Année scolaire 2023/2024 - Convention de partenariat pour l'organisation d'un projet "Esquisses" 2023/2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 23 février 2024, point n°206, par laquelle il décide d'adopter la convention de partenariat pour l'organisation d'un projet "Esquisses" 2023/2024.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

53. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Outre - Année scolaire 2023/2024 - Convention APRC 2 - Diplôme(s) en poche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 8 janvier 2024, point n°17, par laquelle il décide d'adopter la convention APRC 2 - Diplôme(s) en poche et d'inscrire la différence en modification budgétaire n°1 de 2024, à l'article de fonctionnement de l'ISPO.

PCDR

54. Programme Communal de Développement Rural - Rapport annuel 2023 - Approbation

Les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural. Le Conseil communal est invité à valider le rapport annuel 2023 dudit programme.

ENERGIE

55. Rapport d'avancement final 2023 des activités du Conseiller en Energie - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'avancement final 2023 des activités du Conseiller en Energie, pour l'octroi à la Ville de Binche du budget nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement, liés aux actions dans le cadre du projet « Communes Energétiques ».

56. Prime énergétique accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2024

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

ACCUEIL TEMPS LIBRES

57. Accueil Temps Libre - Convention entre l'ATL et l'ONE - Avenant - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant de la convention entre l'ONE et la Ville de Binche dans le cadre de l'Accueil temps libre (ATL), dans lequel le paragraphe n°1 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par un nouveau §1, rédigé comme suit : « *La Ville de Binche procède à l'engagement d'un.e coordinateur.trice ATL, dont un mi-temps est subventionné par l'ONE et consacré aux missions de Coordination ATL.* ».

SPORTS ET JEUNESSE

58. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs de l'année 2024 - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche durant l'année 2024, le Service des Sports demande l'octroi d'une provision de trésorerie de 2500 € pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

PLAN DE COHESION SOCIALE

59. Plan de Cohésion Sociale - Approbation de l'évaluation quantitative 2020/2023 du PCS et des rapports financiers PCS, "Article 20" et Energie - Année 2023

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- l'évaluation quantitative 2020/2023 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche ;
- le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2023;
- le rapport financier « Article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2023,
- le rapport financier relatif à la subvention énergie de 5.000€ dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2023.

60. Approbation de conventions (sans transfert financier) pour trois partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et l'AVIQ;
- la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et SORALIA;
- la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et l'Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH).

POLICE ADMINISTRATIVE

61. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement à Binche - Rue des Verriers- Décision

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire autorisant le stationnement en partie sur le trottoir et sur la chaussée à Binche, rue des Verriers, du côté pair entre le n°2/34 et le n°2/18, du côté impair entre le n°1 et le n°101. Le stationnement serait interdit du côté pair entre les n°8 à 26.

62. Police administrative - Règlement complémentaire interdisant la circulation dans la rue Samain à Waudrez à tout conducteur (excepté les cyclistes) depuis la rue J. Mertens à et vers la rue du Berceau - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route interdisant la circulation dans la rue Samain à Waudrez à tout conducteur, excepté les cyclistes, depuis la rue J. Mertens, à et vers la rue du Berceau.

63. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval-Trahegnies, à la rue Salvador Allende n°15.

64. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la

rue de Merbes, n°73.

**65. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Abrogation d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, à la Cité Noël Lustre, n°78.

**66. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, à la rue de la Station, sur le trottoir opposé, face à la Pharmacie Dumont située à la rue de la Station au n°46a.

**67. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, Avenue Marie-José, sur le trottoir opposé à l'habitation n°194.

**68. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, à la rue Reine Astrid, n°27.

**69. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration de zones striées à Binche à l'avenue de Burllet et la rue de Seville -
Décision**

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant des zones striées à Binche, à l'Avenue de Burllet et à la rue de Seville, à proximité de l'école "Le Sacré-Coeur".

PROJET DE PROCES-VERBAL

**70. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 février 2024 -
Approbation**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 06 février 2024.